



Union régionale parisienne des syndicats CNT

- 33, rue des Vignoles, 75020 Paris -

br.rp@cnt-f.org // www.cnt-f.org/urp // 06 95 45 67 62

D'« EN MARCHÉ » VERS L'AUTORITARISME D'ÉTAT À SA PÉRENNISATION

L'état d'urgence est appliqué en France depuis le 14 novembre 2015, en réaction aux attentats du 13 novembre. Il donne à la police des pouvoirs qu'elle n'a pas en temps normal en se passant de l'intervention du pouvoir judiciaire. Depuis, l'état d'urgence a été prolongé plusieurs fois, jusqu'en novembre 2017. Pourtant, depuis deux ans, d'autres attentats se sont produits sur le territoire français.

Créé en pleine guerre d'Algérie, l'état d'urgence a surtout été utilisé pour empêcher l'expression populaire (révoltes dans les colonies, émeutes de 2005...).

Dès le 29 novembre 2015, à peine quinze jours après sa promulgation, l'état d'urgence a ainsi été utilisé pour réduire les libertés des opposants à la COP21, interdire les manifestations et les réprimer violemment. Des violences policières qui vont s'installer et s'accroître, notamment au cours du mouvement contre la Loi Travail, au printemps 2016. On assiste alors à des fichages, des fouilles, des blessés graves, assignations à résidence de militants... Tout ceci afin de mettre en place « une terreur de manifester » et réduire les travailleurs et étudiants en lutte au silence.

Aujourd'hui, pour « sortir de l'état d'urgence », le gouvernement propose une loi... qui normalise l'état d'urgence !

En effet, suite aux attentats de Manchester, Emmanuel Macron a exprimé sa volonté d'installer dans le cadre législatif ordinaire quasiment toutes les mesures de l'état d'urgence. La plupart de ces outils, pour l'instant limités à un cadre exceptionnel, seraient mis définitivement à la disposition du ministère de l'intérieur et des préfets, qui pourraient donc prendre, en matière antiterroriste, une série de mesures sans intervention d'un juge. Si ces derniers n'ont que très rarement joué leur rôle de « gardien » des droits, la possibilité pour la police d'agir sans en référer au pouvoir judiciaire renforce le risque de pratiques autoritaires.

Or, derrière les discours de lutte antiterroriste se cache une autre réalité. Ainsi, dans ce nouveau texte de loi, le

mot « terrorisme » est quasi-inexistant. En fait, cette loi apparaît clairement comme l'instrument de l'État pour la préservation de « l'ordre public », ou plutôt l'ordre capitaliste, et son maintien par le dépouillement des libertés individuelles et collectives tout en accroissant les moyens et forces d'oppressions policières.

L'opération Vigipirate a banalisé les présences policières et militaires dans nos rues, l'état d'urgence a donné un cadre légal à leurs violences et abus. Par exemple, on a vu des quartiers être cloîtrés par la police sous couvert du « on pourrait penser que », comme au métro la Chapelle lors de l'entre-deux-tours des élections présidentielles.

Avec la loi en préparation, sur simple présomption de « terrorisme » un individu se retrouvera sans libertés, sans respect de sa vie privée. Les perquisitions seront facilitées, des « périmètres de protection » pourront être institués afin d'interdire l'accès à des zones allant du quartier au département, les contrôles aux frontières seront renforcés... L'adoption de cette loi, c'est risquer de perdre la possibilité de revendiquer. L'essence même de cette loi est de protéger l'État et permettre l'application de ses réformes détruisant les droits des travailleurs.

Ce projet de loi s'avère donc dangereux et liberticide.

Après « travail, patrie, famille » nous n'acceptons pas : « sécurité, soumission, inégalité ». Cette offensive ne peut rester sans réponses. Organisons-nous plus que jamais pour combattre l'institutionnalisation de l'autoritarisme étatique ambiant.



CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL - UNION DES SYNDICATS DE LA RÉGION PARISIENNE



WWW.CNT-F.ORG

ÎLE-DE-FRANCE

33, rue des Vignoles, Paris 20^e
Permanences : lundi 14h - 19h
et mercredi : 18h - 20h
Tél. : 06 95 45 67 62
Mail : br.rp@cnt-f.org

77 - SEINE-ET-MARNE

1 bis, impasse Émilie,
77500 Chelles
(à 200 m de la gare RER)
Permanences : mercredi 18h - 20h
Tél. : 06 59 36 41 02
Mail : ul.chelles.mlv@cnt-f.org

94 - VAL-DE-MARNE

Bourse du travail de Choisy-le-Roi
27, bd des Alliés, 94600 Choisy-le-Roi
1^{er} étage salle Beauré
Permanences : vendredi 17h30 - 19h
Tél. : 06 74 17 60 34
Mail : cnt94@cnt-f.org

95 - VAL-D'OISE

Bourse du travail, Espace Mandela
82, bd du Général-Leclerc,
95100 Argenteuil
Permanences : mardi 13h30 - 16h
et jeudi 13h30 - 16h30
Tél. : 06 52 93 90 88